

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
CANTON DE SABLE SUR SARTHE
COMMUNE D'ASNieres SUR VEGRE

DELIBERATION N°15072025-05

Séance du 15 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze juillet à 20 heures 30, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - RABINEAU Marie-Dominique - DAVIERE Vincent - MOLINE Cécile - GANÉ Séverine - VIDEKOQ Agnès.

Excusée : GUIVARCH Fabienne qui donne pouvoir à RABINEAU Marie-Dominique.

Date de convocation : 08 juillet 2025

Date d'affichage : 08 juillet 2025

Secrétaire de séance : BARTHELAIX Annick

Objet : PLUi de la Communauté de Communes LBN

Par lettre recommandée reçue le 03 juin 2025, la communauté de communes de Loué Brûlon Noyen nous informait que par délibération du 21 mai 2025, le conseil communautaire avait arrêté le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) de LBN Communauté.

La communauté de communes soumet le dossier pour avis des personnes associées, avant sa mise à l'enquête publique. Elle demande à notre assemblée délibérante, préalablement à l'enquête publique, de bien vouloir recueillir notre avis sur le projet. Pour accéder au dossier complet, un lien a été transmis par la communauté de communes et envoyé aux conseillers municipaux le 19 juin 2025.

Monsieur le Maire précise que si l'avis n'est pas rendu dans un délai de 3 mois à la date de réception du courrier, il sera réputé favorable. Les avis, de même que les observations recueillies lors de l'enquête publique, pourront être pris en compte dans le PLUi approuvé, sans toutefois que les éventuelles adaptations ne portent atteinte au document de façon significative.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du nouveau PLUi de la Communauté de Communes LBN.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Louis LEMARIÉ



Le secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture
072-217200104-20250715-15072025-05-DE
Date de réception préfecture : 18/07/2025